

ASSEMBLEE NATIONALE

13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 143 (2^{ème} rect.)

présenté par
M. Brard
et les membres du groupe Communistes et Républicains

à l'amendement n° 55 de la commission des affaires économiques

APRÈS L'ARTICLE 7 SEPTIES

Au début de la première phrase de l'alinéa 2 de cet amendement, supprimer les mots :

« Dans le cadre de la délimitation de périmètres de zones urbaines sensibles, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de ne pas cantonner aux ZUS la mise en oeuvre du certificat de mise en location délivré par le maire.